

## **Programme de rabais sur les frais pour les fonds distincts**

### **1. Comment les clients obtiendront-ils le rabais?**

Le rabais sur les frais de gestion est affecté à la souscription d'unités de fonds supplémentaires. Le rabais est calculé pour chaque fonds détenu et des unités de ce fonds sont souscrites au moyen du rabais.

### **2. Pourquoi accorder un rabais plutôt que de réduire les frais?**

Cela nous permet d'offrir des frais moins élevés aux personnes qui disposent d'actifs importants, mais qui ne sont pas admissibles aux taux pour clients à valeur nette élevée, ou aux clients qui dépassent largement les exigences relatives à la clientèle à valeur nette élevée.

### **3. Est-il possible de choisir le fonds dans lequel les unités supplémentaires seront souscrites?**

Non. Le rabais est accordé sous forme d'unités supplémentaires du même fonds que détient le client. En cas de substitution ou de rachat intégral au milieu du trimestre, le rabais est appliqué à ce moment-là au fonds initial, avant que ne soit exécuté le rachat ou la substitution.

### **4. Qu'arrive-t-il si le montant du rabais ne permet pas d'acheter une unité entière? Procède-t-on à l'achat de fractions d'unité?**

Le rabais cumulé doit atteindre un seuil minimal avant d'être versé à la fin du trimestre. Si le seuil n'est pas atteint, aucun rabais ne sera appliqué, mais il sera cumulé et sera reporté au trimestre suivant. Des fractions d'unités pourraient être achetées au besoin si le montant ne permet pas l'achat d'une unité entière.

### **5. À quelles séries le rabais offert s'applique-t-il?**

Le rabais sur les frais s'applique aux polices de fonds distincts de séries standard, Partenaire, privilégiée 1 et privilégiée Partenaire.

Les séries de fonds avec protection du patrimoine sont incluses aux fins du regroupement de l'actif, mais elles ne donnent pas droit à un rabais.

### **6. Quand le rabais sur les frais sera-t-il affecté à la police du client?**

Le rabais sera accordé sur une base trimestrielle, le dernier jour ouvrable du trimestre.

Les rabais sur les frais ne seront appliqués que s'ils excèdent le seuil minimal de 1 \$, cette exigence s'appliquant au niveau du fonds. Si le seuil minimal n'est pas atteint, le rabais continuera de s'accumuler jusqu'à la prochaine date de versement d'un rabais.

Advenant la substitution ou le rachat intégral du fonds, le rabais sera appliqué avant que le fonds ne soit fermé et sera inclus dans le montant du retrait.

## 7. Comment le rabais sur les frais est-il calculé?

### Fonds distincts de la série standard et de la série Partenaire

En ce qui concerne la série standard et la série Partenaire, vous devez détenir plus de 100 000 \$ d'actifs admissibles pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Aux fins de l'application de ce rabais, le propriétaire de police principal des avoirs admissibles doit être le même. Les avoirs admissibles peuvent inclure les polices détenues conjointement (par vous, votre conjoint, vos parents ou vos enfants résidant à la même adresse). Les polices détenues conjointement sont uniquement incluses lorsque les consentements nécessaires ont été obtenus conformément à nos pratiques administratives alors en vigueur. Les actifs de polices détenues conjointement peuvent faire l'objet d'un seul regroupement. La procédure actuelle est présentée ci-dessous. D'abord, nous calculerons la valeur de tous vos avoirs admissibles. Nous calculerons ensuite le pourcentage de la valeur de vos avoirs admissibles se situant dans chacune des tranches suivantes :

Tranche	Inclut cette portion de vos avoirs admissibles
1	La première tranche de 100 000 \$ (c.-à-d. la valeur de 0 \$ à 100 000 \$)
2	La valeur restante (c.-à-d. la valeur excédant 100 000 \$)

Enfin, pour chaque fonds que vous détenez, nous déterminerons le rabais sur les frais de gestion de placement applicable. Pour chaque tranche, nous multiplierons le pourcentage de la valeur quotidienne de vos avoirs admissibles dans cette tranche par l'équivalent quotidien du rabais sur les frais de gestion de placement indiqué dans le tableau ci-dessous qui s'applique à cette tranche pour les fonds que vous détenez. Le rabais sur les frais de gestion de placement correspond à la somme des montants ainsi calculés.

Fonds	Valeur marchande totale des avoirs admissibles – Tranche 1 (moins de 100 000 \$)	Valeur marchande totale des avoirs admissibles – Tranche 2 (égale ou supérieure à 100 000 \$)
Tous les fonds (sauf ceux indiqués ci-dessous)	0 %	0,20 %
Obligations à court terme	0 %	0,10 %
Marché monétaire	0 %	0 %

## Comment le rabais quotidien est-il calculé?

\* Les rabais indiqués ci-dessous représentent des valeurs quotidiennes. Ce calcul est effectué quotidiennement pendant le trimestre pour chaque fonds admissible détenu dans le portefeuille.

### Exemple A

Un client a investi 125 000 \$ dans des fonds de série standard (80 % dans le palier 1 et 20 % dans le palier 2) répartis comme suit :

1. 50 000 \$ dans le Fonds de répartition prudent (20 % x 0,20 % = 0,04 %)
2. 25 000 \$ dans le Fonds du marché monétaire (20 % x 0 % = 0 %)
3. 50 000 \$ dans le Fonds d'obligations à court terme (20 % x 0,10 % = 0,02 %)

Les rabais quotidiens sont calculés de la façon suivante\* :

- o Pour le Fonds de répartition prudent, le rabais est le suivant :  $50\,000 \$ \times 0,04 \% / 365 = 0,05 \$$
- o Pour le Fonds du marché monétaire, il n'y a aucun rabais
- o Pour le Fonds d'obligations à court terme, le rabais est le suivant :  $50\,000 \$ \times 0,02 \% / 365 = 0,03 \$$

### Exemple B

Le client détient un actif de 800 000 \$ (12,5 % dans le palier 1 et 87,5 % dans le palier 2).

1. 500 000 \$ dans le Fonds de revenu canadien (protection du patrimoine) (87,5 % x 0 % = 0 %)
2. 150 000 \$ dans le Fonds de répartition prudent (série standard) (87,5 % x 0,20 % = 0,175 %)
3. 150 000 \$ dans le Fonds d'obligations à court terme (série standard) (87,5 % x 0,10 % = 0,087 5 %)

Les rabais quotidiens sont calculés de la façon suivante\* :

- Pour le Fonds de revenu canadien de la série avec protection du patrimoine, il n'y a aucun rabais
- Pour le Fonds de répartition prudent, le rabais est le suivant :  $150\,000 \$ \times 0,175 \% / 365 = 0,72 \$$
- Pour le Fonds d'obligations à court terme, le rabais est le suivant :  $150\,000 \$ \times 0,087 5 \% / 365 = 0,36 \$$

## Fonds distincts de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

En ce qui concerne la série privilégiée 1 et la série privilégiée Partenaire, vous devez détenir au moins 1 000 000 \$ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produit admissible) pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Consultez la rubrique Produits

admissibles dans la notice explicative pour connaître les produits admissibles et les propriétaires admissibles.

Le montant du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d'actif, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	Avoirs totaux					
	Tranche 1 0 \$ à 499 999 \$	Tranche 2 500 000 \$ à 999 999 \$	Tranche 3 1 000 000 \$ à 2 499 999 \$	Tranche 4 2 500 000 \$ à 4 999 999 \$	Tranche 5 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$	Tranche 6 10 000 000 \$ et plus
Tous les fonds (sauf ceux indiqués ci-dessous)	0 %	0 %	0 %	0,05 %	0,10 %	0,20 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché monétaire</li> <li>• Fonds à revenu fixe</li> </ul>	0 %	0 %	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,15 %

**Par exemple :**

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux (\$)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Répartition prudent	500 000
<b>Total des actifs du ménage</b>	<b>1 500 000</b>

Dans ce cas, votre rabais serait calculé selon les taux de la **tranche 3**, comme suit :

Fonds	Taux de rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,05
Répartition prudent	0

Les rabais seraient calculés de la façon suivante\* :

- Pour le Fonds d'obligations canadiennes de base, le rabais serait le suivant :  
 $1\,000\,000 \$ \times 0,05 \% / 365 = 1,37 \$$
- Pour le Fonds de répartition prudent, il n'y aurait aucun rabais.

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités supplémentaires de chaque fonds distinct.

#### Autre exemple :

Supposons maintenant que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux (\$)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Répartition prudent	500 000
Actions canadiennes de valeur	2 000 000
<b>Total des actifs du ménage</b>	<b>3 500 000</b>

Dans ce cas, votre rabais serait calculé selon les taux de la **tranche 4**, comme suit :

Fonds	Taux de rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,10
Répartition prudent	0,05
Actions canadiennes de valeur	0,05

Les rabais seraient calculés de la façon suivante\* :

- Pour le Fonds d'obligations canadiennes de base, le rabais serait le suivant :  
 $1\,000\,000 \$ \times 0,10 \% / 365 = 2,74 \$$
- Pour le Fonds de répartition prudent, le rabais serait le suivant :  
 $500\,000 \$ \times 0,05 \% / 365 = 0,68 \$$
- Pour le Fonds d'actions canadiennes, le rabais serait le suivant :  
 $2\,000\,000 \$ \times 0,05 \% / 365 = 2,74 \$$

\* À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités supplémentaires de chaque fonds distinct.

**8. Les clients recevront-ils un relevé particulier leur indiquant que la transaction liée au rabais a eu lieu?**

Les clients ne recevront pas de confirmation de la transaction pour les unités supplémentaires qui sont affectées à leur police. Une ligne de transaction concernant le rabais sur les frais figurera dans le relevé du client et reflétera l'opération effectuée sur leur police.

**9. Le rabais est-il imposable chaque année, ou est-ce seulement lorsque les clients vendent leurs actifs que les rabais s'ajoutent au gain global (si gain il y a)?**

L'Agence du revenu du Canada considère comme imposables dans l'année où ils sont obtenus les rabais consentis à l'égard des placements dans des polices non enregistrées. Les rabais sont considérés comme des gains en capital et seront déclarés sur un feuillet T3 annuellement.

**10. Si la volatilité des marchés entraîne une baisse des actifs du client, et que ceux-ci passent à moins de 100 000 \$, le client aurait-il toujours droit à un rabais?**

Un rabais n'est consenti que si la somme des actifs admissibles est supérieure à 100 000 \$. Si, pour une raison ou une autre, la valeur marchande ne satisfait plus le minimum pendant une période donnée, les rabais sur les frais ne s'appliqueront pas pendant cette période.

**11. Que se passe-t-il si le solde des actifs d'un client tombe à zéro avant la fin du trimestre?**

Les rabais sont calculés quotidiennement et appliqués sur une base trimestrielle. En cas de substitution ou de rachat intégral au milieu du trimestre, le rabais est appliqué à ce moment-là au fonds initial, avant que ne soit exécuté le rachat ou la substitution.

Dans certaines situations, comme lors de la substitution complète d'unités d'un fonds AFA aux unités échues d'un fonds avec FAD, le rabais cumulé du fonds avec FAD sera transféré au fonds AFA et le montant total cumulé sera appliqué au fonds AFA à la fin du trimestre.

**12. Comment le regroupement des actifs fonctionne-t-il?**

Le tableau qui suit explique comment on regroupe les actifs pour appliquer le rabais. Un formulaire *Actifs admissibles du ménage* doit être rempli pour nous donner l'autorisation de regrouper les actifs de polices appartenant à plus d'un propriétaire de police (c'est toujours le cas pour les polices détenues conjointement).

Série standard et série Partenaire	Série privilégiée 1 et série privilégiée Partenaire
<p>En ce qui concerne la série standard et la série Partenaire, vous devez détenir plus de 100 000 \$ d'actifs admissibles pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Aux fins de l'application de ce rabais, seuls les actifs aux termes des polices de fonds distincts sont admissibles (à l'exclusion des polices existantes), à condition qu'il y ait un seul et même propriétaire de police principal pour toutes les polices visées. Le rabais peut aussi s'appliquer aux polices détenues conjointement lorsque tous les consentements nécessaires ont été obtenus conformément aux pratiques administratives alors en vigueur. Les actifs de polices détenues conjointement peuvent faire l'objet d'un seul regroupement. Si nous déterminons que vous êtes admissible à un rabais sur les frais de gestion de placement, nous calculerons ce rabais conformément à la procédure décrite dans nos règles administratives alors en vigueur.</p>	<p>En ce qui concerne les fonds de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire, pour avoir droit à un rabais sur les frais de gestion, il vous faut détenir au moins 1 000 000 \$ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (« produits admissibles »). Les produits admissibles peuvent comprendre des fonds distincts ou d'autres produits de placement approuvés. Les produits admissibles doivent être détenus comme suit (désignés collectivement « <b>avoir totaux</b> ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En votre nom</li> <li>• Au nom de votre conjoint</li> <li>• Conjointement entre vous et votre conjoint</li> <li>• Au nom ou en fiducie au profit des enfants à charge (enfants de moins de 25 ans habitant sous le même toit que vous)</li> <li>• Au nom d'un de vos parents (habitant sous le même toit que vous) ou</li> <li>• Au nom d'une société, si vous détenez plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société</li> </ul>

<p><b>Polices détenues par une société</b></p>	<p>Des rabais sur les frais de gestion distincts peuvent s'appliquer aux polices détenues par une société (si les actifs d'une police d'une série admissible totalisent au moins 100 000 \$).</p> <p>Série standard et série Partenaire :</p> <p>☐ Les actifs au titre de polices détenues par une société <b>ne seront pas</b> regroupés avec d'autres actifs pour atteindre le seuil de 100 000 \$.</p>	<p>Les actifs au titre de polices détenues par une société <b>seront</b> regroupés avec d'autres actifs pour atteindre le seuil de 1 000 000 \$.</p>
--	---	--

<b>Copropriétaire de police</b>	<p>Le NAS associé à la police est celui du propriétaire de police principal.</p> <p>Pour les polices détenues conjointement, le propriétaire de police principal est le propriétaire de police indiqué en premier sur la proposition.</p>	<p>Le NAS associé à la police est celui du propriétaire de police principal.</p> <p>Pour les polices détenues conjointement, le propriétaire de police principal est le propriétaire de police indiqué en premier sur la proposition.</p>
<b>Autres types de polices</b>	<p>Les actifs détenus dans des fiducies officielles ou testamentaires, dans des polices d'association, de club ou de partenariat, dans des régimes de retraite individuels (RRI) ou dans des conventions de retraite (CR) peuvent ouvrir droit à leur propre rabais sur les frais de gestion (si le total des actifs de la police en question dépasse 100 000 \$).</p> <p>Les actifs au titre de polices de série standard et de série Partenaire <b>ne seront pas</b> regroupés avec d'autres actifs pour atteindre le seuil de 100 000 \$.</p>	<p>Les actifs détenus dans des fiducies officielles et testamentaires, dans des polices d'association, de club ou de partenariat, dans des régimes de retraite individuels (RRI) ou dans des conventions de retraite (CR) seront regroupés avec d'autres actifs pour atteindre le seuil de 100 000 \$.</p>
<b>Codes</b>	<p>Le principe du regroupement des actifs est fondé sur la concordance du NAS et du code de représentant/courtier. Les actifs qui sont liés à différents conseillers ou codes de conseillers ne peuvent pas être combinés aux fins de regroupement des actifs.</p>	<p>Le principe du regroupement des actifs est fondé sur la concordance du NAS et du code de représentant/courtier. Les actifs qui sont liés à différents conseillers ou codes de conseillers ne peuvent pas être combinés aux fins de regroupement des actifs.</p>

### 13. Pour le regroupement des actifs, présume-t-on que les actifs des polices détenues conjointement sont répartis en parts égales entre chacun des clients?

Le NAS associé à la police est celui du propriétaire de police principal.

Pour les polices détenues conjointement, le propriétaire de police principal est le propriétaire de police indiqué en premier sur la proposition. Le formulaire *Actifs admissibles du ménage* dûment signé est requis pour le regroupement des actifs des polices détenues conjointement, en vue de l'application du rabais.

### 14. Quelle incidence ont les rabais sur le montant net investi et le taux de rendement?

Incidence sur le montant net investi : Les rabais sur les frais de gestion ne constituent pas une cotisation affectée directement à la police; il s'agit essentiellement d'un remboursement des frais de gestion sous forme d'unités supplémentaires du fonds. Les rabais n'entrent pas en compte dans le montant net investi, car ils ne sont pas considérés comme des rentrées de

fonds et ils sont assimilés à la catégorie « aucune répercussion sur le montant net investi » aux fins de production des rapports sur le rendement.

Incidence sur le taux de rendement : Comme les rabais sur les frais de gestion ne sont pas considérés comme une cotisation directe, ils ne comptent pas comme dépôt aux fins du calcul du taux de rendement. Toutefois, les unités supplémentaires sont prises en compte dans la valeur marchande globale de la police visée et, par conséquent, ont une incidence directe sur la « valeur marchande à la fin de la période ».

**15. Les rabais sont-ils considérés comme des cotisations et le client recevra-t-il un reçu de cotisations pour les polices de placement enregistrées auxquelles s'appliquent les rabais?**

Non. Les rabais de frais de gestion ne constituent pas des cotisations au titre des polices enregistrées.

**16. Comment les rabais figureront-ils sur les relevés et dans le système?**

Une section sur les rabais sur les frais sera ajoutée aux relevés des clients et indiquera le montant du rabais consenti au cours de la période courante et de la période précédente. Le total des rabais pour la durée de la police ne sera pas disponible. Les montants des rabais déclarés seront ramenés à zéro chaque année civile. Les montants des rabais seront également affichés clairement dans le Centre d'investissement en tant que « rabais sur les frais ».

**17. Où puis-je prendre connaissance des rabais consentis au client?**

Une section « Rabais sur les frais » a été ajoutée au Portefeuille du client et fera état des rabais consentis à un client durant l'année. Le montant des rabais est déclaré à la fin de chaque trimestre, et il est ramené à zéro suivant le versement du premier rabais d'une nouvelle année civile. Le montant total des rabais consentis pour la durée de la police ne sera pas disponible.

**18. Des confirmations de transaction seront-elles émises?**

Non. Aucune confirmation de transaction ne sera produite pour les rabais sur les frais de gestion.

**19. Un client peut-il choisir de recevoir en espèces les rabais qui sont consentis?**

Aucune distribution en espèces n'est possible en ce qui concerne les rabais sur les frais de gestion.